
**AVIS PUBLIC – DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
NO 2020-01**

Le soussigné donne avis public qu'à la séance du conseil qui sera tenue le 9 novembre 2020, à compter de 20 h, en la salle du conseil située au 319, rue Principale à Sainte-Brigitte-des-Saults, il sera statué sur la demande de dérogation mineure relative à une propriété située sur le rang St-Edouard (lot 6 105 572).

Les propriétaires demandent au conseil d'accepter leur demande qui consiste à régulariser deux situations à la suite d'une opération cadastrale.

Première situation A : la distance entre le bâtiment accessoire (garage) et le silo est de 0.50 mètre.

Deuxième situation B : la distance entre le bâtiment accessoire (garage) et le silo est de 0.52 mètre.

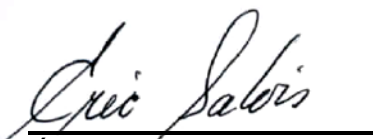
Cependant, il est stipulé à l'article 5.3 f) du Règlement de zonage #332-07, la distance minimum entre deux (2) bâtiments accessoires est de trois mètres (3 m).

La dérogation A portera sur une différence de 2.50 mètres en deçà de la norme minimale au niveau de la distance entre les bâtiments accessoires.

La dérogation B portera sur une différence de 2.48 mètres en deçà de la norme minimale au niveau de la distance entre les bâtiments accessoires.

Tout intéressé pourra se faire entendre relativement à cette demande de dérogation mineure, lors de ladite séance du 9 novembre 2020.

Donné à Sainte-Brigitte-des-Saults, ce 22^e jour du mois d'octobre 2020.



Éric Salois
Inspecteur régional en bâtiment et environnement

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Éric Salois, inspecteur régional en bâtiment et environnement, re de la MRC de Drummond, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 21 octobre 2020.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 22 octobre 2020.



Éric Salois
Inspecteur régional en bâtiment et environnement